

Le public : élus et membres d'un CSE d'une entreprise de 11 à 49 salariés, représentants de proximité (opérant sur des sites de moins de 50 salariés)

Les pré-requis : avoir suivi la formation initiale FIME et les **apprentissages en ligne sur le portail Formation.CFTC** (les contenus sont indiqués dans la Fiche ressources. Temps estimé de préparation : 2h).

Les objectifs de la formation :

- Identifier les attributions spécifiques d'un CSE d'une entreprise de 11 à 49 salariés et apprendre à résoudre des problématiques récurrentes liées à ses missions.
- Connaître les règles de fonctionnement d'un CSE d'une entreprise de 11 à 49 salariés et adopter la posture adéquate face à l'employeur.
- Cibler les moyens d'action utiles à l'exercice de ses missions et apprendre à les utiliser en situation.

Les Méthodes pédagogiques :

Méthodes actives et collaboratives
Etudes de cas
Mises en situation

En préparation du 1er jour – Partie théorique à distance sur le portail Formation.CFTC

Les attributions spécifiques des RP d'un CSE « 11 à 49 salariés » et du représentant de proximité

La présentation des réclamations des salariés
Les interventions auprès de l'inspecteur du travail
La compétence générale en matière de santé et sécurité au travail
Les droits d'alerte
L'assistance au salarié
Les domaines de consultation particuliers

1er jour - Mise en pratique en présentiel

Apprendre à résoudre des problématiques récurrentes liées aux missions du CSE « 11 à 49 salariés »

En cas de réclamations des salariés, s'entraîner à rechercher des pistes de résolution des problèmes posés.
En situation d'assistance au salarié à un entretien préalable à une sanction disciplinaire : préparer l'entretien avec le salarié.
Etude de cas sur des accidents du travail.

En préparation du 2ème jour – Partie théorique à distance sur le portail Formation.CFTC

Les moyens de fonctionnement du CSE et du représentant de proximité

Les moyens liés au statut de représentant du personnel et du représentant de proximité
Les moyens matériels
Le droit à l'information et à la formation spécifique
Les réunions avec l'employeur
La communication auprès des salariés

2ème jour - Mise en pratique en présentiel

Utiliser les moyens d'action du CSE « 11 à 49 salariés »

S'entraîner à résoudre des problématiques liées à l'activité du CSE en utilisant les moyens du CSE adéquats.
Adopter la bonne posture face à l'employeur lors d'une réunion mensuelle du CSE (mise en situation)
Réaliser un auto-diagnostic de son CSE pour construire un projet de plan d'action.

Évaluation, synthèse et clôture du stage